
Mansartis Zone Euro ISR – Rapport de gestion au 31 décembre 2024

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

1. OBJECTIF DE GESTION

Le FCP met en œuvre une gestion active. Il a pour objectif sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme, à travers une gestion discrétionnaire dans l'univers des grandes et moyennes capitalisations cotées sur les principaux marchés de la zone euro.

A cet objectif, est associée une démarche de nature extra-financière, à travers une gestion ISR, intégrant des critères ESG (Environnement, Sociaux et de Gouvernance) de manière systématique et discriminante.

2. INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'a pas d'indice de référence. Aucun indice ne reflète la gestion du fonds. Toutefois, à titre indicatif, le FCP pourra être comparé, a posteriori, à l'indice suivant : L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Eurozone Developed Market Large & Mid Cap Net Return EUR (dividendes réinvestis) (code Bloomberg : EURODN Index).

Cet indice, établi par Bloomberg Index Services Limited, calculé en euros (EUR), dividendes nets réinvestis, mesure la performance des actions de grande et moyenne capitalisation des marchés de la zone euro. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

La performance du FCP peut donc s'éloigner de la performance de l'indice.

3. AVIS RELATIF A SFDR ET A LA TAXONOMIE

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 qui porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

Le FCP prend en compte les incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. A ce titre Mansartis publiera un rapport annuel sur les indicateurs dans la limite des données disponibles. . Plus d'informations sur la politique de prise en compte des principales incidences

négatives en matière de durabilité sont consultables en suivant le lien : https://www.mansartis.com/assets/files/Politique_PAI.pdf

Par ailleurs, à la date de la dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds n'est pas en mesure de prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ; et ne s'engage donc pas sur un alignement minimum du portefeuille du fonds avec le Règlement Taxonomie. Par conséquent, l'alignement minimum du fonds à la Taxonomie est de 0%.

Avertissement : Le principe consistant à ne pas « causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

4. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP fait l'objet d'une gestion active.

La sélection de titres est le reflet des convictions et des anticipations du gérant. Il met en œuvre une stratégie de sélection de titres. La priorité est donnée aux valeurs affichant une croissance forte et durable, une structure financière saine, des dirigeants qualifiés et ayant une stratégie claire selon l'analyse de la SGP. L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)

La gestion ESG de Mansartis repose sur une intégration des principes ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à chaque étape du processus de gestion.

La première étape est la détermination de l'Univers investissable qui repose sur une approche d'exclusion. La deuxième étape, est la sélection de titres intégrant l'analyse financière et ESG de chaque société dans laquelle le FCP est investi.

- La politique d'exclusion intègre des critères financiers (flottant, couverture) et des critères extra-financiers : le domaine d'activité (charbon, armement, addictions...) et le niveau de controverse. Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile. Ces controverses sont évaluées sur une échelle croissante de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé. Les émetteurs ayant un niveau de controverse 5 sont exclus de l'Univers d'investissement.
- Pour sa sélection de titres, le FCP met en œuvre une gestion financière axée sur l'analyse de la croissance de la société et de ses impacts sur l'équilibre financier puis sur une analyse extra-financière par l'intégration des critères ESG. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, Mansartis s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. Afin d'effectuer cette analyse, elle a défini des enjeux matériels afin de matérialiser l'évaluation du risque ESG. La méthodologie est basée sur une approche par le risque en

cherchent à évaluer dans quelle mesure l'entreprise et notamment sa gouvernance parvient à atténuer ces risques ESG par la mise en place et le suivi de politique RSE, d'engagement et d'outils appropriés. La notation finale est donc la note de risque résiduel auquel est exposée une entreprise, qui s'appuie exclusivement sur l'agence de notation. La notation ESG finale est donc la note de risque allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum.

Exemples d'enjeux matériels analysés permettant d'établir la notation ESG des émetteurs : éthique des affaires, impacts environnementaux des produits et services, santé et sécurité des collaborateurs, sécurité et confidentialité des données...

Au niveau de la construction du fonds, le gérant, suit une approche « best in universe » et devra obtenir une notation globale de risque ESG de son portefeuille inférieure à celle de son univers d'investissement, en excluant dans le calcul 20% des entreprises les moins bien notées. Le FCP devra à tout moment répondre à ses contraintes d'investissement, pour ce faire, le respect des critères sera suivi quotidiennement par l'outil de risque Mansartis.

Par ailleurs, pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une analyse du risque ESG en pourcentage de l'actif net hors liquidités.

Le portefeuille doit battre l'univers investissable sur deux indicateurs de durabilité :

- Intensité carbone : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 90% ;
- La capacité à générer de l'emploi : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%.

Mansartis considère que la prise en compte des critères ESG dans sa gestion d'actifs, participe d'une part à la réduction des risques, et d'autre part, à la performance financière.

Le fonds est éligible au PEA et sera ainsi investi à 75% minimum en actions françaises ou de l'Union européenne. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union européenne sera limitée à 15% de l'actif net.

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 25% de son actif net, des obligations ou des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire détaillés ci-après.

5. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE

Environnement économique

En 2024, l'économie mondiale a progressé à un rythme similaire à celui de 2023, avec des disparités marquées. La croissance américaine s'est révélée plus résiliente que prévu (+2,8 % contre +1,3 % anticipé), portée par la consommation des services. En Europe, la croissance a atteint +0,8 %, soutenue par les pays du sud, notamment l'Espagne (+3,0 %), tandis que l'Allemagne a continué de souffrir des difficultés de son secteur industriel. En Chine, la croissance a atteint l'objectif

gouvernemental de +5 %, bien que freinée par la faiblesse de la demande occidentale et une crise immobilière persistante. Le Japon, en revanche, a connu une contraction de -0,2 %, malgré une sortie confirmée de la déflation et une hausse des taux directeurs, une première en 17 ans, accompagnée d'une dépréciation historique du yen.

L'inflation a nettement ralenti, s'établissant à 2,4 % en Europe et 2,9 % aux États-Unis en fin d'année, bien que le rythme de désinflation ait marqué un ralentissement en fin d'année, laissant penser que la cible des 2 % ne sera atteinte qu'en 2026. Cette tendance a entraîné une remontée des taux d'intérêt américains, influençant également les taux européens. La BCE a procédé à plusieurs baisses de taux à partir de juin, ramenant la facilité de dépôt à 3 % (-100 points de base sur l'année), tandis qu'aux États-Unis, la Fed a adopté une approche plus prudente, abaissant son taux directeur à 4,33 % après une réduction cumulative de 100 points de base.

Sur le plan politique, 2024 a été marquée par une forte instabilité. En France, la dissolution de l'Assemblée nationale a empêché l'adoption du budget 2025, aggravant le déficit public à 6,4 % contre 4,4 % prévus, et exerçant une pression sur les spreads des OAT. En Allemagne, l'annonce d'élections anticipées a d'abord inquiété les marchés avant d'alimenter l'espoir de réformes économiques, favorisant la performance des actions allemandes. Aux États-Unis, l'élection présidentielle a vu le retour pour un 2^{ème} mandat de Donald Trump, qui prévoit d'augmenter les droits de douane (jusqu'à 10 % sur toutes les importations et 60 % sur celles en provenance de Chine), tout en réduisant l'impôt sur les sociétés (de 21 % à 15 %) et en allégeant la réglementation bancaire. Ces mesures visent à stimuler l'investissement domestique mais risquent d'aggraver le déficit public et de compliquer les décisions de la Fed sur les baisses de taux en 2025.

Sur le plan environnemental, 2024 n'a pas été synonyme de progrès majeurs. Les COP16 (biodiversité) et COP29 (climat) n'ont abouti à aucune avancée significative, bien que la part des énergies renouvelables continue de croître, particulièrement en Europe. Toutefois, le charbon reste dominant à l'échelle mondiale, notamment dans les pays en développement. Donald Trump a par ailleurs amorcé un revirement sur les politiques ESG, annonçant vouloir démanteler les normes environnementales et sociales pour lever les contraintes réglementaires et favoriser la croissance économique.

Perspectives 2025

Aux États-Unis, la confiance des consommateurs s'est améliorée, ce qui devrait soutenir la consommation des ménages l'année prochaine. Le retour de Donald Trump à la présidence soulève des incertitudes quant aux mesures qu'il mettra en place et à leurs impacts économiques (croissance, déficit budgétaire, inflation, commerce mondial). Dans l'ensemble, les propositions de son programme sont perçues comme inflationnistes et pourraient creuser davantage le déficit budgétaire. Les impacts sur la croissance économique demeurent cependant plus incertains. La croissance américaine devrait légèrement ralentir, mais demeurer solide, à 2,5 %. La désinflation devrait également se poursuivre, mais à un rythme plus modéré, ce qui pourrait amener la Réserve fédérale à réduire ses taux de manière plus mesurée.

En Europe, la croissance est attendue en hausse, à 1,1 %. Cette progression devrait être soutenue par une amélioration de la confiance des consommateurs et par le taux d'épargne élevé des ménages. Par ailleurs, les conditions de crédit s'améliorent grâce aux baisses des taux directeurs, favorisant une reprise économique plus dynamique. La poursuite de la désinflation vers l'objectif de 2 % et un niveau de croissance proche du potentiel apportent une meilleure visibilité sur la trajectoire de la politique monétaire en Europe. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne devrait poursuivre son assouplissement monétaire pour converger progressivement vers un taux neutre.

En Chine, l'arrivée de Donald Trump au pouvoir en 2025 et l'instauration de nouveaux droits de douane risquent d'intensifier les tensions commerciales avec les États-Unis, ce qui pourrait peser sur la croissance économique du pays. Face à cette situation, le gouvernement chinois pourrait mettre en œuvre de nouvelles mesures ciblées pour stimuler la demande intérieure et restaurer la confiance des ménages.

Positionnement et performances du fonds Mansartis Zone Euro

En 2024, le fonds a enregistré une performance de +7,24 % (part I) et 6,33 % (part C et D) contre +10,9 % pour l'indice de comparaison.

En préambule, la performance des marchés actions de la zone Euro au cours de l'année a été particulièrement soutenue par les actions des pays du Sud, à l'image des performances des indices espagnols (IBEX +19,4 %) et italiens (MIB +18,9 %). L'indice DAX a également enregistré une progression solide de +18,9 % malgré un environnement économique allemand dégradé marqué par la baisse de la compétitivité de ses industries automobile et chimique notamment et de la faiblesse de la demande mondiale, à laquelle l'économie allemande, fortement exportatrice, est surexposée. L'indice Allemand a néanmoins profité de la forte performance de la société SAP (+71,5 %), principale composante de l'indice avec un poids d'environ 15 % et des perspectives de politiques budgétaires de relance après la perte du vote de confiance au Bundestag d'Olaf Scholz en fin d'année. A l'opposé, l'indice CAC 40 a été stable en 2024. Malgré un début d'année en ligne avec ses pairs européens, l'indice a été impacté par la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin, laissant place à une période d'incertitude. Les valeurs de la consommation discrétionnaire ont également pesé sur la performance de l'indice, à l'image des groupes Kering, LVMH et L'Oréal qui ont reculé respectivement de -37,8 %, -11,8 % et -23 % au cours de l'année.

En termes de style, après une année 2023 terminée à un niveau de performance équivalent, la valeur a nettement surperformé les valeurs de croissance cette année. L'indice MSCI Europe value NR terminant l'année à +12,2 % contre +6,4 % pour son homologue croissance. Dans le même temps, les petites et moyennes capitalisations ont progressé de +7,2 %, peu ou prou en ligne avec la performance de +7,9 % des grandes capitalisations.

Du côté du fonds, la performance en termes d'attribution est venue principalement des secteurs industriel, technologique et des services de communication. A l'opposé, la consommation de base et discrétionnaire ont constitué les principaux freins à la performance. Au sein du secteur industriel, la performance de +18,9 % a été réalisée grâce au bon parcours boursier des sociétés Schneider Electric, Reed Elsevier ou encore Wolters Kluwer qui ont notamment bénéficié de la thématique de l'intelligence artificielle. L'activité de la société française a continué d'être soutenue par des moteurs de croissance liés à l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que de son solide positionnement dans les équipements dédiés aux data centers, nécessaires à l'entraînement des modèles IA. Pour leur part, les deux sociétés de l'édition professionnelle ont toutes deux bénéficié d'une accélération de leurs fondamentaux de marchés, en partie grâce à l'accélération de fonctionnalités IA utilisées en interne et proposées à leurs clients. Au niveau du secteur technologique, SAP a vu la croissance de son activité s'accroître à +10 % cette année, tirée par la migration de ses clients vers le cloud. La société signe par ailleurs la meilleure performance du fonds en 2024. Toujours en Allemagne, Deutsche Telekom, dans le secteur des services de communication a progressé de +37,7 % profitant de l'excellente dynamique commerciale de son entité américaine, T-Mobile, et d'une politique de retour aux actionnaires élevée. Les sociétés Stellantis, L'Oréal et Dassault Systèmes ont quant à elles été les pires contributeurs à la performance du fonds cette année. Le constructeur franco-italo-américain a pâti d'une demande plus faible de la part de consommateur en raison de taux élevés et du manque de compétitivité de son portefeuille de modèles en Amérique du Nord, son principal marché. Les stocks

se sont alors accumulés et ont nécessité des discounts qui ont pesé sur la marge et la génération de trésorerie, amenant le groupe à avertir sur ses bénéfices par 2 fois en quatre mois. Le leader mondial des cosmétiques L'Oréal a pour sa part fait face à un ralentissement progressif de la demande de produits de beauté en Amérique du Nord et d'un marché toujours dégradé en Chine, où le consommateur s'est dirigé vers des produits plus abordables. Quant à l'activité dermatologie, principal moteur de croissance de la société ces derniers trimestres, celle-ci a connu un ralentissement brutal de sa croissance au 3^{ème} trimestre, suite à un affaiblissement de la demande finale et une montée de la concurrence sur les principaux marchés du groupe. Enfin, Dassault Systèmes a été confronté à un certain nombre de freins à la croissance de son activité. Medidata a continué d'être impacté par la normalisation des tests cliniques après les années exceptionnelles post covid. Par ailleurs, la transition vers un modèle économique d'abonnement peine toujours à se concrétiser au sein du groupe, tandis que l'environnement macroéconomique, notamment dans le secteur automobile et aéronautique s'est détérioré en 2024, cristallisant le manque de visibilité autour de la croissance future.

La sous performance de l'indice de comparaison s'explique essentiellement par notre absence du secteur financier, ayant coûté près de 533 points de base à la performance relative du portefeuille. Le secteur de la technologie a également pesé par l'intermédiaire de notre sous exposition à ASML par rapport à l'indice et en raison de la contreperformance de Dassault Systèmes. Dans la consommation discrétionnaire, le recul de 36,5 % sur l'année de Stellantis a impacté la performance du portefeuille. La surperformance du portefeuille dans le secteur industriel (+338 points de base), des services aux communications (+58 points de base) et aux matériaux (+35 points de base), n'a alors permis que de compenser partiellement.

Du côté des opérations de gestion, nous avons procédé au renforcement en ASML en début d'année après les excellents chiffres publiés au titre du 4^{ème} trimestre 2023 par la société. Néanmoins, les difficultés rencontrées par ses principaux clients, Intel et Samsung, et les restrictions commerciales à l'égard de la Chine ont par la suite pesé sur le titre. Parallèlement, nous avons poursuivi la construction de la position en Atlas Copco à la suite de son initiation dans le portefeuille en 2023. En février, en raison d'un environnement conjoncturel impacté par l'inflation, la baisse des prix des vitamines et d'un déstockage persistant, nous avons allégé DSM-Firmenich. Toujours au premier trimestre, nous avons arbitré nos positions en Dassault Systèmes et SAP, procédant à l'allègement du premier cité et au renforcement de ce dernier, en raison de la stratégie plus avancée vers le modèle d'abonnement de la société Allemande. Par deux fois au premier semestre, nous avons renforcé notre position en Ferrari sur la thèse de son positionnement défensif en tant qu'acteur du luxe et en raison de sa sous exposition au marché chinois. Après avoir initié la société dans le portefeuille fin 2023, nous avons poursuivi la construction de notre position en Essilor Luxottica, pour son profil défensif et notamment sur fond de nouveaux moteurs de croissance que devrait connaître la société grâce à la commercialisation d'équipements tels que les lunettes connectées Ray Ban Meta et Nuance Audio, une paire de lunettes équipée d'un système d'aide auditive. Début juin, nous avons réduit notre exposition aux valeurs du luxe traditionnel LVMH et Hermès avec pour objectif de réduire l'exposition à la thématique de la consommation des classes moyennes émergentes, dans un contexte de ralentissement de la croissance du secteur et de faiblesse de la Chine. Pour des raisons similaires, nous avons allégé de notre position en L'Oréal. Dans le même temps, nous avons poursuivi la construction des lignes initiées dans le portefeuille l'année dernière avec le renforcement en Michelin et Saint-Gobain, dont l'exécution commerciale et industrielle continue de soutenir les marges. Après l'annonce du scrutin anticipé par le Président français Emmanuel Macron, nous avons allégé nos position en Spie et Elis, deux valeurs fortement exposée au marché domestique français avec respectivement 40 % et 31 % du chiffre d'affaires réalisés dans l'hexagone. Après un second profit warning et en amont des résultats du 3^{ème} trimestre, nous avons soldé notre position sur Stellantis. Si l'ajustement des perspectives avait été à

l'époque largement anticipé, son ampleur a finalement eu raison des avantages du groupe censés protéger sa rentabilité contre le ralentissement du secteur automobile. Lors du dernier trimestre, nous avons initié une position sur Nemetschek, société allemande spécialisée dans les logiciels dédiés aux architectes et à l'industrie du bâtiment. La croissance de la société devrait être soutenue par l'adoption de solutions numériques sur son marché final et par la transition d'un modèle économique de licence vers un modèle d'abonnement. Enfin, nous avons soldé notre position en Dassault Systèmes en amont de la publication du 3^{ème} trimestre, considérant que les difficultés rencontrées par le groupe, censées être dans un premier temps conjoncturelles, pourraient être amené à durer plus longtemps, eu égard notamment à ses difficultés à faire passer ses clients au modèle d'abonnement.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

6. COUT ET TAUX DE ROTATION

Taux de rotation : 15,90%
Cout de rotation : 213 847€

7. INSTRUMENTS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ET DETENUS PAR LE FONDS

Néant

8. PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

La société de gestion a sélectionné des intermédiaires qui ont été validés lors des réunions du 2 juillet et du 4 décembre 2024 conformément à la procédure « Sélection Brokers » (disponible sur demande).

9. FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société www.mansartis.com

10. INSTRUMENTS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION

Néant.

11. RISQUE GLOBAL

Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

12. EXERCICE DE LA POLITIQUE DE VOTE

Mansartis exerce les droits de vote attachés aux titres présents dans les OPC qu'elle gère. A cet effet, Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de cette politique mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux.

Conformément à sa politique globale d'engagement, Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC sous gestion, quelle que soit la zone géographique (à l'exception des cas décrits ci-dessous) et le seuil de détention des titres.

Toutefois, dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maîtrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera a priori pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titre sont implémentées. Dans le cadre du marché Suisse où ces procédures sont fréquentes, le gérant décidera, de façon discrétionnaire, s'il souhaite exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds, mais pour 80% maximum des droits. Par ailleurs, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.

Les modalités complètes de la procédure de vote sont disponibles sur le site internet www.mansartis.com. Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est disponible sur demande au siège de Mansartis.

13. INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- Identité des contreparties à ces techniques ;
- Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2024, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

14. REMUNERATIONS

La politique de rémunération est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance Elle est mise en place pour répondre à la position AMF 2013-24 et est conforme à la directive AIFM à laquelle est soumis Mansartis Gestion depuis janvier 2014.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques efficace ; elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPCVM afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération encadre la rémunération variable éventuelle de l'ensemble du personnel. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis Gestion. L'évaluation de la performance individuelle intègre des critères quantitatifs et qualitatifs et s'appuie sur une vision long-terme et structurée au mieux des intérêts des clients et pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel bien que ces dispositions visent principalement les collaborateurs qui ont une influence significative sur le profil de risque des OPC ou des mandats qu'ils gèrent.

Structure de la rémunération

Les composantes principales de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs et associés de Mansartis sont :

- Une rémunération fixe, salaires et avantages
- Une rémunération variable

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de conserver toute latitude pour le paiement ou non d'une rémunération variable.

La rémunération variable est principalement dépendante de la performance individuelle. Cette performance individuelle est évaluée via des critères quantitatifs (financiers) et des critères qualitatifs (non-financiers). Le processus d'évaluation est conduit par le responsable hiérarchique direct, sous la responsabilité du Président. Pour les managers d'activité, le processus d'évaluation est conduit par le Président. Pour le Président, toute évolution de la rémunération doit être discutée et approuvée en Conseil d'Administration.

Par ailleurs, Mansartis Gestion a mis en place un accord d'intéressement d'entreprise auquel la société consacre 18% de son résultat net, la moitié de l'enveloppe est affectée au prorata du nombre de salariés et la moitié au prorata du salaire fixe perçu.

Règles applicables à la rémunération

Pour l'ensemble des salariés et associés de Mansartis Gestion, dès que la rémunération variable dépasse un seuil, fixé par l'Autorité des Marchés Financiers, au moins 50% de cette rémunération est reporté pendant une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. Sur une période de trois ans, le report de la rémunération variable d'une année donnée sera fractionné par tiers.

La part reportée de la rémunération est indexée sur la valeur des parts d'OPC gérés par Mansartis Gestion. L'indice sous-jacent à cette indexation reflète l'aspect collectif des performances de gestion des OPC gérés par Mansartis Gestion. Il est fixé par le Président.

La rémunération variable, pour sa part reportée, pourra être ajustée l'année de son paiement en fonction de la situation financière de Mansartis Gestion et des performances opérationnelles du salarié concerné. L'indexation à un panier d'OPC gérés par Mansartis Gestion peut résulter, en cas de performances négatives des OPC sous-jacents, en une revue à la baisse de la part reportée de la rémunération variable.

Pour le Président, la part variable de la rémunération suit les mêmes mécanismes de report. Toute modification de rémunération du Président (de montant pour la partie fixe ou de mode de calcul pour la partie variable) est discutée et approuvée en Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement par le Conseil d'Administration. Elle est intégrée dans les rapports annuels des OPC gérés par Mansartis Gestion et publiée sur le site internet.

Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la société de gestion.

	Nombre de salariés	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Ensemble des collaborateurs	25	2 228 970	1 693 466	535 504
Dont personnel identifié	12	1 513 547	1 042 230	471 316

Les chiffres se rapportent à l'année civile 2024.

Mansartis Zone Euro ISR – Annexe SFDR

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (EU) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (EU) 2020/852

Identifiant d'entité juridique : 969500AS2MYISM7GGM79

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 100% d'investissement durable. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> avec un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elle été atteintes ?

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? au 31.12.2024 :

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	90%	81%
Exigences sociales envers les fournisseurs	81%	80%
Capacité à générer de l'emploi	4.2%	3.8%
Politique environnementale certifiée	67%	66%
Intensité carbone	985	1548
Indépendance des directeurs au CA	48%	53%
Programme de réduction de GES	92%	75%

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Afin de respecter les exigences du label, le portefeuille doit battre l'univers investissable sur deux indicateurs :

- Intensité carbone : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 90%.
- Programme de réduction de GES : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?:

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds		Résultat de l'univers d'investissement	
	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
	2022		2023	
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	84%	76%	89%	76%
Exigences sociales envers les fournisseurs	100%	87%	93%	85%
Système de protection et de santé de bon niveau	5,4%	4,5%	6%	5%
Politique environnementale certifiée	69%	67%	66%	63%
Intensité carbone	274	287	210	211
Indépendance des directeurs au CA	63%	70%	63%	71%
Programme de réduction de GES			85%	53%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés doivent avoir les meilleures pratiques environnementales ou sociales, telles qu'évaluées par notre prestataire. C'est-à-dire, seules les sociétés considérées comme ayant un risque E ou S négligeables ou faibles (inférieur à 8).

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les sociétés considérées comme durables ne devront pas avoir de controverses fortes ou sévères (niveau 4 et 5) sur le plan environnemental et social, ainsi qu'une note de risque E ou S élevée ou sévère (supérieure à 12) selon l'échelle de notre prestataire.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont réalisées à travers le déploiement d'un processus d'investissement responsable propre à Mansartis Gestion autour de 4 axes :

- L'exclusion d'activités identifiées comme incompatibles avec le respect des personnes et de l'environnement.
- L'intégration dans l'évaluation de la note de risque ESG par notre prestataire Sustainalytics® de la manière dont les entreprises gèrent entre autres les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. L'objectif des fonds Mansartis étant de surperformer l'univers investissable en termes de note de risque ESG.
- L'évaluation, le suivi et des objectifs de surperformance d'indicateurs de durabilité au niveau de nos portefeuilles.
- Une politique d'engagement et de vote qui vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui. Afin d'évaluer la conformité des sociétés au Pacte Mondial de l'ONU et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Mansartis se base sur le fournisseur de données Factset. Factset examine plus de 200,000 sources de données publiques de plus de 120 pays différents pour identifier des potentielles violations ; et classe ces violations selon leur gravité, analysées sur la base de trois critères qualitatifs : l'ampleur de la violation, l'étendue de la violation et l'habileté à remédier à la violation sur une échéance de cinq ans. Un score global de

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

3 points ou plus classifera la violation comme "grave", identifiant ainsi la société comme responsable et en breach. Les sociétés considérées en violation selon l'analyse de Factset sont exclues de l'univers investissable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devrait pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à ne « pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

INDICATEURS LIÉS A L'ENVIRONNEMENT	UNITE DE MESURE	INDICATEURS PORTEFEUILLE	SOURCE
1. Émissions de GES	Scope 1 (tCO2eq)	3410	Trucost
Emissions GES Scope 2	Scope 2 (tCO2eq)	2749	Trucost
Emissions GES Scope 3	Scope 3 (tCO2eq)	57170	Trucost
Emissions GES Total Scope	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq)	63319	Trucost
2. Empreinte carbone	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq/EURm)	337	Trucost
3. Intensité de GES des sociétés	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq/EURm)	999	Trucost
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissement (%)	0.0%	SBTI
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergie non renouvelable (%)	52.8%	Sustainalytics
	Production d'énergie non renouvelable (%)	14.1%	Sustainalytics
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Agriculture, sylviculture et pêche (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Construction (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Industries manufacturières (GWh/EURm)	0.5	Sustainalytics
	Industries extractives(GWh/EURm)		Sustainalytics
	Activités immobilières(GWh/EURm)		Sustainalytics
	Transports et entreposage (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (GWh/EURm)		Sustainalytics
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GWh/EURm)	0.2	Sustainalytics
	Part des investissement (%)	0.0%	Sustainalytics
8. Rejets dans l'eau	(t/EURm)		Sustainalytics
9. Déchets dangereux et de déchets	(t/EURm)	0	Sustainalytics
INDICATEURS SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	UNITE DE MESURE	INDICATEURS PORTEFEUILLE	SOURCE
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs	Part des investissement (%)	0.0%	Sustainalytics
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs	Part des investissement (%)	16.5%	Sustainalytics
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes	(%)		Sustainalytics
13. Mixité au sein des organes de direction	(% de femme)	43.3%	Sustainalytics
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions)	Part des investissement (%)	0.0%	Sustainalytics
INDICATEURS ADDITIONNELS CHOISIS PAR MANSARTIS	UNITE DE MESURE	INDICATEURS PORTEFEUILLE	SOURCE
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de GES	Part des investissement (%)	8.3%	SBTI
Utilisation et recyclage de l'eau	Part de l'eau recyclée (%)	179.4%	Sustainalytics



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2024

Investissements les plus importants	Secteur	En % des investissements effectués	Pays
SAP	Technologie	11.3%	Allemagne
ASML	Technologie	9.6%	Pays-Bas
Ferrari	C. discrétionnaire	6.5%	Pays-Bas
Nemetschek	Technologie	6.5%	Allemagne
EssilorLuxottica	Santé	6.0%	France
Saint-Gobain	Industrie	5.6%	France
Michelin B	C. discrétionnaire	5.3%	France
Schneider Electric	Industrie	5.1%	France
Relx	Industrie	4.6%	Royaume-Uni
Atlas Copco	Industrie	4.4%	Suède
Air Liquide	Matériaux	3.6%	France
Deutsche Telecom	Services de Communication	2.9%	Allemagne
Wolters Kluwer	Industrie	2.6%	Pays-Bas
L'Oréal	C.non-durable	2.6%	France
Amadeus IT Group	C. discrétionnaire	2.2%	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31.12.2024, **100%** du produit financier était investi en investissement durable.

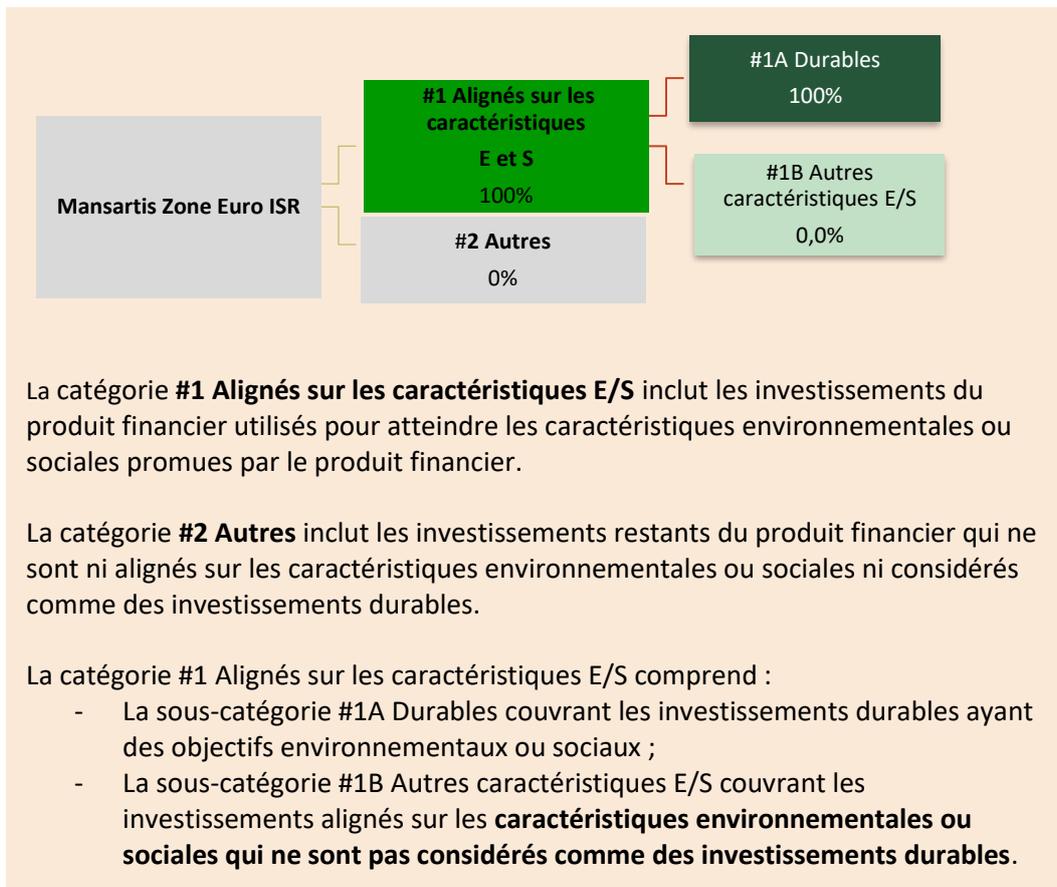
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	En % des investissements effectués
Technologie	30.5%
Industrie	29.3%
Consommation discrétionnaire	18.7%
Santé	10.1%
Matériaux	5.9%
Services de Communication	2.9%
Consommation non-durable	2.6%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient ils alignés sur la taxinomie de l'UE

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?***

Oui :

Dans la gaz fossile

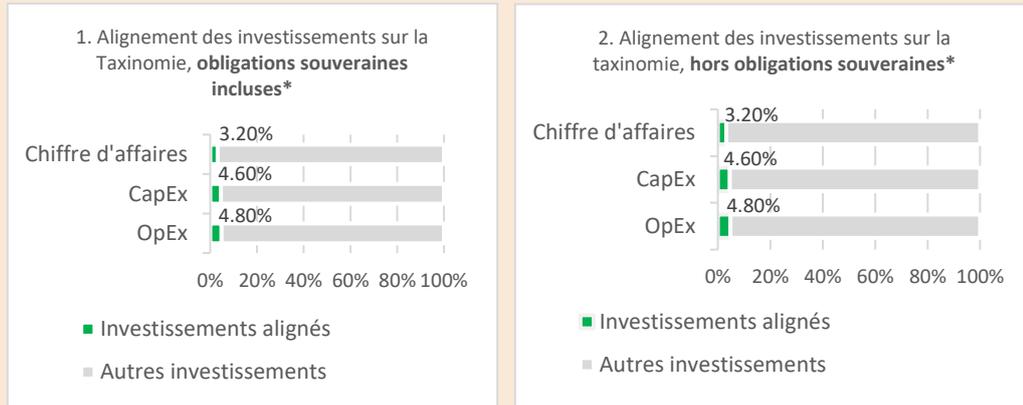
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le 1^{er} graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le 2^e graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires est de 0.1% et celle des investissements réalisés dans des activités habilitantes est de 3%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	2023	2024
Chiffre d'affaires	5.4%	3.2%
CapEx	5.3%	4.6%
OpEx	5.3%	4.8%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissement durable ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignée sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la proportion d'investissement durable ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignée sur la taxinomie de l'UE représente 51% de l'actif net.



Quelle était la part d'investissement durable sur le plan social?

La part d'investissement durable sur le plan social est de **44.7%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements dans la catégorie « autre » correspondent aux valeurs non couvertes par notre prestataire de données extra-financières.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds adopte une approche proactive qui consiste à évaluer en continu les critères ESG en parallèle de l'analyse financière traditionnelle. Ce processus intégré permet de garantir que les investissements sélectionnés répondent aux exigences environnementales et sociales fixées dès l'origine.

Cependant, malgré ce processus d'analyse extra-financière a priori, nous avons allégé à plusieurs reprises le poids d'Air Liquide, qui représentait un des plus gros contributeur du fonds sur l'indicateur « intensité carbone ». Ces ajustements ont été effectués afin de respecter les critères de surperformance sur cet indicateur par rapport à l'univers de référence. Il convient de préciser que ce dépassement résulte principalement des mouvements de marché, et non de la gestion active du fonds elle-même.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable



MANSARTIS ZONE EURO ISR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

MANSARTIS ZONE EURO ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANSARTIS GESTION
8, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANSARTIS ZONE EURO ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MANSARTIS ZONE EURO ISR

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MANSARTIS ZONE EURO ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2025.05.14 10:06:00 +0200

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	187 822 924,70
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	187 822 924,70
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	187 822 924,70
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	5 340 150,28
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 340 150,28
Total de l'actif I+II	193 163 074,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	180 260 392,02
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	12 683 562,98
Capitaux propres I	192 943 955,00
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	192 943 955,00
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	219 119,98
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	219 119,98
Total Passifs : I+II+III+IV	193 163 074,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 724 480,07
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	261 457,38
Sous-total produits sur opérations financières	2 985 937,45
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	2 985 937,45
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 332 124,91
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 332 124,91
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	653 812,54
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	23 427,47
Sous-total revenus nets I = (C+D)	677 240,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	9 197 916,05
Frais de transactions externes et frais de cession	-214 201,01
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 983 715,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-43 344,89
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	8 940 370,15

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 006 754,51
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-0,01
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 006 754,50
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	59 198,32
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	3 065 952,82
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	12 683 562,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP met en œuvre une gestion active. Il a pour objectif sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme, à travers une gestion discrétionnaire dans l'univers des grandes et moyennes capitalisations cotées sur les principaux marchés de la zone euro. À cet objectif, est associée une démarche de nature extra-financière, à travers une gestion ISR, intégrant des critères ESG (Environnement, Sociaux et de Gouvernance) de manière systématique et discriminante.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	107 643 180,80	147 787 066,05	137 681 349,18	178 592 440,19	192 943 955,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP en EUR					
Actif net	28 309 919,03	42 032 814,92	28 760 128,02	42 395 777,17	42 839 678,88
Nombre de titres	104 795	124 172	116 837	145 158	137 943
Valeur liquidative unitaire	270,14	338,50	246,15	292,06	310,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,89	5,09	-13,18	-2,72	14,41
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,87	-2,45	-1,44	-0,67	-0,94
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP en EUR					
Actif net	919 901,66	1 123 525,84	813 759,32	940 830,94	1 002 819,32
Nombre de titres	4 391	4 280	4 263	4 154	4 164
Valeur liquidative unitaire	209,49	262,50	190,88	226,48	240,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,69	3,95	-10,22	-2,11	11,19
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,44	-1,90	-1,11	-0,52	-0,74
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G en EUR					
Actif net	0,00	88 723,11	19 210,17	953,78	0,00
Nombre de titres	0,00	81	24	1	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 095,34	800,42	953,78	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	1,39	-42,77	-8,96	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-6,25	-0,41	1,70	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP en EUR					
Actif net	78 413 360,11	104 542 002,18	108 088 251,67	135 254 878,30	149 101 456,80
Nombre de titres	54 382,399	57 373,087	80 884,051	84 584,208	86 944,256
Valeur liquidative unitaire	1 441,88	1 822,14	1 336,33	1 599,05	1 714,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,80	27,24	-71,31	-15,15	79,41
Capitalisation unitaire sur revenu	0,94	0,74	4,48	8,99	9,31

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPCVM/FIA géré par la SGP indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

FR0007385083 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP : Taux de frais maximum de 1.85% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

FR0011896471 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP : Taux de frais maximum de 1.00% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

FR0007495601 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP : Taux de frais maximum de 1.85% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

FR0014001Z12 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G : Taux de frais maximum de 1.35% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

Swing pricing

Un mécanisme de Swing Pricing a été mis en place dans le cadre de la politique de valorisation. Il s'agit d'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative visant à réduire pour les porteurs détenant les titres de l'OPC, les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrants et/ou sortants. Ce mécanisme permet donc de garantir un traitement équitable des porteurs et n'est déclenché que pour des mouvements de passif important.

En cas de déclenchement, le coefficient d'ajustement appelé « swing factor » prend en considération les frais de transaction (broker, taxes, dépositaire, etc.).

Les variables (swing factor et seuil de déclenchement) sont revus trimestriellement par le comité des risques qui s'assure de leur adéquation avec les circonstances de marché.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	Capitalisation	Capitalisation
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	Capitalisation	Capitalisation
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	Distribution	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	178 592 440,19
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	32 380 128,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-30 672 896,15
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	653 812,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 983 715,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 006 754,50
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	192 943 955,00

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	20 859	6 543 304,76
Parts rachetées durant l'exercice	-28 074	-8 785 025,54
Solde net des souscriptions/rachats	-7 215	-2 241 720,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	137 943	
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	182	44 802,94
Parts rachetées durant l'exercice	-172	-42 414,97
Solde net des souscriptions/rachats	10	2 387,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 164	
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1	-1 039,76
Solde net des souscriptions/rachats	-1	-1 039,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	15 001,381	25 792 021,18
Parts rachetées durant l'exercice	-12 641,333	-21 844 415,88
Solde net des souscriptions/rachats	2 360,048	3 947 605,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	86 944,256	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP FR0007495601	Capitalisation	Capitalisation	EUR	42 839 678,88	137 943	310,56
MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP FR0007385083	Distribution	Capitalisation	EUR	1 002 819,32	4 164	240,83
MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP FR0011896471	Capitalisation	Capitalisation	EUR	149 101 456,80	86 944,256	1 714,90

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ROYAUME-UNI +/-	SUISSE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	187 822,92	72 112,70	36 905,64	20 926,27	19 657,39	13 466,70
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	187 822,92					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 340,15	0,00	0,00	0,00	5 340,15
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	5 340,15

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 340,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 340,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	SEK	CHF	GBP		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	11 588,11	10 673,96	4 394,78	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	11 588,11	10 673,96	4 394,78	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	205 104,32
	Autres dettes	14 015,66
Total des dettes		219 119,98
Total des créances et des dettes		-219 119,98

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	815 820,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 598,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,36
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 497 702,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	677 240,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	677 240,01
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	677 240,01

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-129 896,41
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-129 896,41
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-129 896,41
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-129 896,41
Total	-129 896,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-3 109,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3 109,58
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3 109,58
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-3 109,58
Total	-3 109,58
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-0,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-0,04
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-0,04
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-0,04
Total	-0,04
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	810 246,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	810 246,04
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	810 246,04
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	810 246,04
Total	810 246,04
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 940 370,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 940 370,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 940 370,15

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 988 654,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 988 654,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 988 654,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 988 654,17
Total	1 988 654,17
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	46 625,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	46 625,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	46 625,15
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	46 625,15
Total	46 625,15
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,04
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,04
Total	0,04
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 905 090,79
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 905 090,79
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 905 090,79
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	6 905 090,79
Total	6 905 090,79
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			187 822 924,70	97,35
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			187 822 924,70	97,35
Composants automobiles			9 820 256,40	5,09
FERRARI NV	EUR	13 353	5 506 777,20	2,85
MICHELIN (CGDE)	EUR	135 644	4 313 479,20	2,24
Construction et ingénierie			3 403 231,60	1,76
SPIE SA	EUR	113 290	3 403 231,60	1,76
Equipements électriques			15 168 268,50	7,86
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	62 965	15 168 268,50	7,86
Equipements et fournitures médicaux			20 730 587,96	10,74
ESSILORLUXOTTICA	EUR	28 219	6 648 396,40	3,44
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	66 567	3 408 230,40	1,77
SONOVA HOLDING AG-REG	CHF	18 145	5 712 243,41	2,96
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	40 875	4 961 717,75	2,57
Logiciels			26 258 164,10	13,62
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	112 307	7 659 337,40	3,97
NEMETSCHEK SE	EUR	31 455	2 944 188,00	1,53
SAP SE	EUR	66 249	15 654 638,70	8,12
Machines			4 800 517,93	2,49
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	325 787	4 800 517,93	2,49
Producteur et commerce d'énergie indépendants			9 539 166,80	4,94
AIR LIQUIDE PF25	EUR	7 767	1 218 797,64	0,63
AIR LIQUIDE PF26	EUR	6 461	1 013 860,12	0,53
AIR LIQUIDE PF	EUR	43 878	6 885 335,76	3,56
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 684	421 173,28	0,22
Produits chimiques			7 233 173,58	3,75
DSM-FIRMENICH AG	EUR	28 579	2 792 739,88	1,45
SYMRISE AG	EUR	43 258	4 440 433,70	2,30
Produits de soins personnels			6 623 001,90	3,43
L'OREAL	EUR	3 208	1 096 654,80	0,57
L'OREAL SA-PF	EUR	7 804	2 667 797,40	1,38
L'OREAL SA-PF 2025	EUR	5 086	1 738 649,10	0,90
L'OREAL SA-PF 2026	EUR	3 276	1 119 900,60	0,58
Produits pour l'industrie du bâtiment			12 144 016,62	6,29
ASSA ABLOY AB-B	SEK	238 002	6 787 595,22	3,51
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	62 502	5 356 421,40	2,78
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			11 819 560,50	6,13
ASML HOLDING NV	EUR	17 415	11 819 560,50	6,13
Services aux entreprises			5 417 136,90	2,81
ELIS SA	EUR	286 621	5 417 136,90	2,81
Services aux professionnels			24 369 318,28	12,63
RELX PLC	EUR	349 099	15 262 608,28	7,91

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WOLTERS KLUWER	EUR	56 775	9 106 710,00	4,72
Services de télécommunication diversifiés			10 458 151,11	5,42
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	361 999	10 458 151,11	5,42
Services liés aux technologies de l'information			5 066 967,85	2,63
CAPGEMINI SE	EUR	32 039	5 066 967,85	2,63
Sociétés commerciales et de distribution			4 394 777,67	2,28
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	73 395	4 394 777,67	2,28
Textiles, habillement et produits de luxe			10 576 627,00	5,48
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 516	5 842 152,00	3,03
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	7 450	4 734 475,00	2,45
Total			187 822 924,70	97,35

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	187 822 924,70
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	5 340 150,28
Autres passifs (-)	-219 119,98
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	192 943 955,00

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	EUR	137 943	310,56
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	EUR	4 164	240,83
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	EUR	86 944,256	1 714,90

MANSARTIS ZONE EURO ISR

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	169 896 285,57	138 462 642,78
Actions et valeurs assimilées	169 896 285,57	138 462 642,78
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	169 896 285,57	138 462 642,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	8 872 710,97	9 321,23
Liquidités	8 872 710,97	9 321,23
TOTAL DE L'ACTIF	178 768 996,54	138 471 964,01

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	179 617 942,53	144 844 869,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 686 822,22	-7 353 142,39
Résultat de l'exercice (a,b)	661 319,88	189 622,51
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	178 592 440,19	137 681 349,18
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	176 556,35	143 204,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	176 556,35	143 204,35
COMPTES FINANCIERS	0,00	647 410,48
Concours bancaires courants	0,00	647 410,48
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	178 768 996,54	138 471 964,01

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	177 432,14	9 516,22
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 335 485,44	2 115 249,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 512 917,58	2 124 765,58
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	31 712,66
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	31 712,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 512 917,58	2 093 052,92
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 887 339,51	1 835 576,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	625 578,07	257 476,88
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	35 741,81	-67 854,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	661 319,88	189 622,51

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPCVM/FIA géré par la SGP indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

FR0007385083 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP : Taux de frais maximum de 1.85% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

FR0011896471 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP : Taux de frais maximum de 1.00% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

FR0007495601 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP : Taux de frais maximum de 1.85% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

FR0014001ZI2 - MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G : Taux de frais maximum de 1.35% TTC de l'actif net hors OPC (veille).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	Capitalisation	Capitalisation
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	Distribution	Capitalisation
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G	Capitalisation	Capitalisation
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	137 681 349,18	147 787 066,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	28 802 987,44	65 421 533,51
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 128 476,52	-27 770 803,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 375 793,14	3 281 255,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 207 438,28	-11 226 955,26
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-152 846,66	-240 628,32
Différences de change	871 385,64	-549 405,84
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	27 724 108,18	-39 278 189,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	35 192 914,38	7 468 806,20
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 468 806,20	-46 746 996,11
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	625 578,07	257 476,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	178 592 440,19	137 681 349,18

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 872 710,97	4,97
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 872 710,97	4,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 889 449,24	5,54	8 272 196,16	4,63	3 932 979,39	2,20	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,66	0,00	0,00	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	167 453,17
	Autres dettes	9 103,18
TOTAL DES DETTES		176 556,35
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-176 556,35

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	42 197	11 827 944,56
Parts rachetées durant l'exercice	-13 876	-3 869 138,01
Solde net des souscriptions/rachats	28 321	7 958 806,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	145 158	
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	2	434,38
Parts rachetées durant l'exercice	-111	-24 318,56
Solde net des souscriptions/rachats	-109	-23 884,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 154	
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-23	-19 375,83
Solde net des souscriptions/rachats	-23	-19 375,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1	
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	11 280,785	16 974 608,50
Parts rachetées durant l'exercice	-7 580,628	-11 215 644,12
Solde net des souscriptions/rachats	3 700,157	5 758 964,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	84 584,208	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	634 592,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16 461,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	219,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 236 065,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	661 319,88	189 622,51
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	661 319,88	189 622,51

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-97 623,57	-168 328,97
Total	-97 623,57	-168 328,97

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 180,53	-4 760,54
Total	-2 180,53	-4 760,54

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,70	-10,04
Total	1,70	-10,04

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	761 122,28	362 722,06
Total	761 122,28	362 722,06

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 686 822,22	-7 353 142,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 686 822,22	-7 353 142,39

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-396 105,46	-1 539 998,94
Total	-396 105,46	-1 539 998,94

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 790,17	-43 573,83
Total	-8 790,17	-43 573,83

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8,96	-1 026,64
Total	-8,96	-1 026,64

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 281 917,63	-5 768 542,98
Total	-1 281 917,63	-5 768 542,98

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	79 937 220,06	107 643 180,80	147 787 066,05	137 681 349,18	178 592 440,19
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP en EUR					
Actif net	19 015 692,69	28 309 919,03	42 032 814,92	28 760 128,02	42 395 777,17
Nombre de titres	76 751	104 795	124 172	116 837	145 158
Valeur liquidative unitaire	247,75	270,14	338,50	246,15	292,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,32	0,89	5,09	-13,18	-2,72
Capitalisation unitaire sur résultat	0,13	-1,87	-2,45	-1,44	-0,67
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP en EUR					
Actif net	845 921,38	919 901,66	1 123 525,84	813 759,32	940 830,94
Nombre de titres	4 400	4 391	4 280	4 263	4 154
Valeur liquidative unitaire	192,25	209,49	262,50	190,88	226,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,57	0,69	3,95	-10,22	-2,11
Distribution unitaire sur résultat	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-1,44	-1,90	-1,11	-0,52
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G en EUR					
Actif net	0,00	0,00	88 723,11	19 210,17	953,78
Nombre de titres	0,00	0,00	81	24	1
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1 095,34	800,42	953,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	1,39	-42,77	-8,96
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-6,25	-0,41	1,70

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP en EUR					
Actif net	60 075 605,99	78 413 360,11	104 542 002,18	108 088 251,67	135 254 878,30
Nombre de titres	45 816,109	54 382,399	57 373,087	80 884,051	84 584,208
Valeur liquidative unitaire	1 311,23	1 441,88	1 822,14	1 336,33	1 599,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	17,41	4,80	27,24	-71,31	-15,15
Capitalisation unitaire sur résultat	11,02	0,94	0,74	4,48	8,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	308 643	6 712 985,25	3,76
SAP SE	EUR	50 478	7 040 671,44	3,95
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	56 755	2 985 313,00	1,67
SYMRISE AG	EUR	36 882	3 674 922,48	2,06
TOTAL ALLEMAGNE			20 413 892,17	11,44
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	95 754	6 212 519,52	3,48
TOTAL ESPAGNE			6 212 519,52	3,48
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	12 814	2 256 801,68	1,26
AIR LIQUIDE PF 25	EUR	9 152	1 611 850,24	0,90
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	39 233	6 909 715,96	3,87
AIR LIQUIDE SA PF 2024	EUR	3 121	549 670,52	0,31
CAPGEMINI SE	EUR	27 316	5 155 895,00	2,89
DASSAULT SYST.	EUR	220 735	9 764 212,73	5,46
ELIS	EUR	377 141	7 124 193,49	3,99
ESSILORLUXOTTICA	EUR	14 000	2 542 400,00	1,43
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 372	6 470 193,60	3,63
L'OREAL	EUR	3 276	1 476 329,40	0,83
L'OREAL SA-PF	EUR	14 978	6 749 835,70	3,77
L'OREAL SA-PF-2025	EUR	5 086	2 292 005,90	1,28
L OREAL SA PF 24	EUR	1 202	541 681,30	0,30
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	11 490	8 429 064,00	4,72
MICHELIN (CGDE)	EUR	64 900	2 106 654,00	1,18
SAINT-GOBAIN	EUR	29 697	1 979 602,02	1,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	70 922	12 892 201,16	7,22
SPIE SA	EUR	158 580	4 487 814,00	2,52
TOTAL FRANCE			83 340 120,70	46,66
ITALIE				
FERRARI NV	EUR	5 050	1 541 260,00	0,86
TOTAL ITALIE			1 541 260,00	0,86
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	12 422	8 468 077,40	4,74
STELLANTIS NV	EUR	293 627	6 210 211,05	3,48
WOLTERS KLUWER	EUR	48 407	6 229 980,90	3,49
TOTAL PAYS-BAS			20 908 269,35	11,71
ROYAUME-UNI				
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	62 577	3 932 979,39	2,20
RELX PLC	EUR	304 072	10 891 859,04	6,10
TOTAL ROYAUME-UNI			14 824 838,43	8,30
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	202 923	5 308 989,45	2,97
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	189 454	2 963 206,71	1,66
TOTAL SUEDE			8 272 196,16	4,63

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	48 845	4 493 740,00	2,52
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	16 151	4 785 998,27	2,68
STRAUMANN HOLDING	CHF	34 851	5 103 450,97	2,85
TOTAL SUISSE			14 383 189,24	8,05
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			169 896 285,57	95,13
TOTAL Actions et valeurs assimilées			169 896 285,57	95,13
Dettes			-176 556,35	-0,10
Comptes financiers			8 872 710,97	4,97
Actif net			178 592 440,19	100,00

Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR D FCP	EUR	4 154	226,48
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR C FCP	EUR	145 158	292,06
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	EUR	84 584,208	1 599,05
Parts MANSARTIS ZONE EUROPE ISR G	EUR	1	953,78